

Motion N° 1095.10 Markus Bapst/Emanuel Waeber
(réservation des moyens du fonds d'infrastructures pour les transports publics)¹

Prise en considération

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Zuerst möchte ich präzisieren, dass die Schaffung eines Infrastrukturfonds von mir persönlich sehr begrüsst wird. Es ist schön, darüber diskutieren zu können, wofür wir das vorhandene Geld einsetzen wollen. Unser Vorschlag ist deshalb auch in einem konstruktiven Sinne aufzufassen. Es geht darum, wirklich starke Prioritäten zu setzen. Meiner Ansicht nach muss die Prioritätensetzung ausserordentlichen Charakter haben, sonst besteht das Risiko, mit der Giesskanne zu werkeln.

Die Antwort des Staatsrates überzeugt daher nicht. Er will das Geld schon für zwei «prioritäre Bereiche» (Bildung und Mobilität) einsetzen, teilt also die Mittel bereits zu Beginn auf.

Dann geht es munter weiter: In der Antwort wird neben dem öffentlichen Verkehr auch Infrastrukturen des motorisierten Individualverkehrs genannt, sowie dass «in Ausnahmefällen und bei strategischen Projekten für die Finanzierung von Massnahmen, die nicht zu den genannten Hauptbereichen gehören», auf den Infrastrukturfonds zurückgegriffen werden kann.

Ich sage nicht, dass für diese Bereiche keine Mittel nötig wären, im Gegenteil. Aber bei der Berücksichtigung all dieser Wünsche wird für die einzelnen Bereiche nicht mehr viel möglich sein; respektive die Verzettlung ist bereits vorprogrammiert. Ich bin nach wie vor der Auffassung, dass die Förderung des öV und namentlich die schnelle Realisierung der S-Bahn als Rückgrat absolute Priorität geniessen sollten. Ein gutes Verkehrsangebot im öffentlichen Bereich ist für die wirtschaftliche Weiterentwicklung des Kantons unverzichtbar. Denken Sie daran: Die Bevölkerung im Kanton wächst weiter und die Pendlerströme werden weiter zunehmen. Ein effizientes Schienennetz ist auch nötig, damit der Verkehr von der Strasse auf die Schiene teils verlagert wird oder zumindest auf der Strasse nicht mehr weiter anwächst. Die Verkehrsteilnehmer sollen endlich auch regional eine echte Alternative zur Strasse erhalten, was sie nämlich heute eigentlich gar nicht haben.

Ich bin deshalb der Überzeugung, dass die Konzentration auf einen Verwendungszweck der richtige Weg ist und danke Ihnen für die Unterstützung unserer Motion.

Aeby-Egger Nicole (*ACG/MLB, SC*). Cette motion a suscité bien des discussions dans notre groupe. Certes, il est important pour nous de soutenir des transports en commun si l'on veut diminuer la circulation routière. Il faut en effet pouvoir se déplacer aisément et c'est en général une exigence simplement pour se rendre au travail par exemple. Mais les transports en commun sont également et surtout financés par la Confédération. Dès lors, afin de ne pas exclure la mobilité douce

comme éventuelle bénéficiaire du fonds, certaines personnes refuseront cette motion et certaines personnes la soutiendront pour favoriser les transports en commun. Vous l'avez compris, notre groupe est partagé sur cette motion.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, a salué la création d'un fonds d'infrastructures, déjà alimenté par 50 millions de francs et alimenté à l'avenir par les bénéfices du canton. On dispose ainsi d'un excellent outil de financement, à la fois transparent et très souple. Le Conseil d'Etat souhaite que l'aide en provenance du fonds d'infrastructures soit attribuée de façon ciblée à des projets touchant aussi bien la mobilité que la formation. Une partie des députés PDC pense comme les motionnaires, MM. Bapst et Waeber, qu'il faut aller encore plus loin que ce que prévoit le Conseil d'Etat dans l'affectation des fonds, en donnant la priorité absolue aux transports publics. Il s'agit là d'une affectation exclusive sans possibilité de financer d'autres projets. L'autre partie, même si tous les députés PDC soutiennent clairement la promotion des transports publics et j'insiste sur ce point, ne soutient pas cette exclusivité du financement aux transports publics. Ils soutiennent l'avis du Conseil d'Etat et veulent, par le biais du fonds d'infrastructures, pouvoir financer d'autres investissements dans les domaines de la mobilité et de la formation. Donc, le groupe démocrate-chrétien sera aussi partagé dans l'attribution de ses votes.

Maintenant, M^{me} la Présidente, à titre personnel – j'insiste: personnel – je voterai contre cette motion. En effet, je suis un fervent adepte de la complémentarité des transports. La guerre entre transports publics, routes et mobilité douce ne mène nulle part, on vient de l'entendre. Cette tendance est aujourd'hui reconnue partout en Suisse et en Europe. La mobilité aujourd'hui s'articule certes autour des transports publics, mais aussi autour de la route, de la mobilité douce, des «parcs and ride», etc. D'ailleurs, il est rare qu'un projet ne touche qu'à l'un des modes de transport. Plus que de financer des projets particuliers, il serait intéressant que ce fonds participe au financement de programmes de mobilité, en allemand «Globalprojekte». En disant oui à la motion, le fonds d'infrastructures deviendrait un fonds des transports publics. Il faudrait au moins changer son nom. D'ailleurs, sur le plan national, on a ces deux fonds. On a un fonds des transports publics, qui finance par exemples les NLFA, qui finance Rail 2000 et on a un autre fonds d'infrastructures qui finance notamment les RER à Zurich, Genève et au Tessin, ainsi que le Pont de la Poya à Fribourg. On pourrait en faire de même à Fribourg, mais ce serait une aberration d'avoir deux fonds. Ayons un seul fonds, mais un fonds ouvert. En disant non à la motion, Mesdames et Messieurs, il sera possible de financer d'importants projets de mobilité douce, des pistes cyclables à travers le canton, des «park and ride», des projets globaux où souvent tous les acteurs de la mobilité sont concernés. Vous permettez ainsi le financement de bâtiments scolaires aussi et vous gardez la liberté de financer, au travers du fonds, des projets hautement stratégiques pour le canton de Fribourg. En disant oui, il faut être clair: ce projet ne permettra pas de financer d'autres choses

¹ Déposée et développée le 19 mai 2010, *BGC* p. 876; réponse du Conseil d'Etat le 6 septembre 2010, *BGC* p. 1844.

que ce qui serait prévu. A titre personnel, je vous demande donc de dire non à cette motion.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist der gleichen Ansicht wie der Staatsrat. Darum werden wir der Motion Bapst-Waeber nicht Folge leisten.

Der Grosse Rat hat den vom Staatsrat vorgeschlagenen und mit 50 Mio. Franken dotierten Infrastrukturfonds gutgeheissen. Er ist zur Finanzierung von Grossprojekten in den Bereichen Bildung und Mobilität vorgesehen. Wir sind der Meinung, dass die Flexibilität zur Verwendung dieses Geldes nicht im Sinne der Motion eingeschränkt werden soll. Wir teilen die Absicht des Staatsrates, dieses Geld möglichst vielseitig verwenden zu können, wie es Staatsrat Claude Lässer vorgängig unter Traktandum 4 auch erläutert hat.

Aus diesem Grund lehnt die Freisinnig-demokratische Fraktion die Motion ab und lädt Sie ein, dies ebenfalls zu tun.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre trouve excessif et même égoïste cette motion qui propose l'exclusivité du fonds cantonal d'infrastructures pour les transports publics. Les réalisations routières, les infrastructures scolaires et surtout la mobilité douce, piste cyclables et chemins pédestres, à l'heure actuelle où l'on veut promouvoir le bien-être et la santé en faisant du sport, doivent aussi bénéficier de ce fonds cantonal.

Donc, comme le Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre rejettera à l'unanimité cette motion.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a analysé la motion de nos deux collègues qui souhaitent que les moyens du fonds cantonal d'infrastructures soient affectés exclusivement aux transports publics. Le groupe socialiste partage l'avis du Conseil d'Etat et souhaite que les moyens du fonds d'infrastructures soient utilisés de manière ciblée et vous invite à refuser la motion de nos deux collègues.

Waeber Emanuel (PDC/CVP, SE). Les deux motionnaires Bapst et Waeber sont déçus de la réponse du Conseil d'Etat, parce que dans son Message N° 203 il est écrit: «Le fonds sera sollicité pour faciliter le financement d'investissements ou de programmes d'investissement. Il est en effet important d'éviter une dispersion des moyens sur de trop nombreux domaines d'intervention.» Dans sa réponse à la motion, le Conseil d'Etat envisage à nouveau d'appliquer une politique de l'arrosoir. En plus des transports publics, notre gouvernement prévoit également de soutenir des projets relatifs à la formation et aux infrastructures routières. M^{mes} et MM. les Députés, dans le passé, vous avez toujours soutenu des projets liés aux infrastructures routières et à la formation, bâtiments de sport, bâtiments d'école. Nous sommes aujourd'hui très surpris que le Conseil d'Etat n'ait pas le courage de donner une vraie priorité aux transports publics, dont le RER fribourgeois fait aussi partie. C'est seulement avec un signe clair que notre canton pourrait se doter

d'une infrastructure en faveur des transports publics véritablement digne de ce nom.

Compte tenu de ces considérations, les deux motionnaires vous invitent à bien vouloir soutenir cette motion.

Lässer Claude, Directeur des finances. On est un peu comme dans les meilleures familles, c'est quand on a quelques sous à se partager que l'on se dispute. Le Conseil d'Etat rejoint les motionnaires sur un point. Il ne s'agit pas de faire une politique de l'arrosoir, on le dit d'ailleurs très clairement en disant qu'il s'agit de faciliter le financement. Il faut faire la citation complète M. le Député Waeber, c'est pour faciliter le financement d'investissements ou de programmes d'investissements dont le coût total est au moins de 20 millions de francs. Donc ce n'est pas du tout pour chaque bricole où tout à coup on irait puiser dans ce fonds. Il faut bien voir quelle est l'idée. Globalement, on doit pouvoir inscrire la plupart des projets dans le cadre des budgets courants. Et j'aurais même tendance à dire que c'est vraisemblablement le cas en particulier pour le RER, parce que vous pouvez avoir la meilleure volonté du monde d'avancer rapidement, vous pouvez avoir les sous à disposition, vous êtes complètement bloqués par la longueur des procédures, par les travaux exécutés. Il n'y a qu'à voir aujourd'hui les problèmes qu'on a pour la première phase. On espère arriver, on y arrivera certainement dans les délais qui ont été indiqués. Mais si on a ces difficultés ce n'est pas par manque de volonté politique, ce n'est pas par manque d'argent, c'est parce qu'il y a des procédures fédérales qui prennent du temps. C'est parce que dans un pays démocratique et donc les investissements forcément s'étalent dans le temps et pas par volonté, pas par politique financière. Au moment où on a pu créer la première tranche de ce fonds d'infrastructures, la première fois qu'on est venu à cette idée, on s'est dit qu'il serait possible, dans le futur, qu'il y ait des projets stratégiquement très importants pour le canton, et pas que dans les transports publics; c'est pour cette raison que nous avons d'emblée mentionné notre intention d'élargir les priorités cantonales dans la mobilité mais aussi dans la formation. Mais pour tous ces domaines, tant qu'on peut régler les questions via le budget courant, on le fera comme ça. Ce fonds d'infrastructures doit être la poire pour la soif, pour le moment précis où le budget n'arriverait pas à couvrir ces montants, pour qu'on ait à disposition un moyen de financer ces projets. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il ne faut précisément pas jouer une politique de l'arrosoir mais par contre qu'il faut avoir la possibilité de donner un coup de fouet et de pouvoir financer un projet stratégique qui ne pourrait pas se faire si on n'avait pas ce financement pour lequel ce fonds est destiné. Dès le départ, nous avons dit que ce fonds devait servir à la mobilité et à la formation, qui sont deux priorités cantonales et on le prouve chaque année dans les budgets, mais on ne veut pas complètement exclure d'autres domaines, dans la mesure où il peut y avoir des projets stratégiques dans ceux-ci aussi. Il ne s'agit pas de dire: «Tiens on aimerait bien faire ça, c'est pas mal, mais c'est un peu embêtant, on va

chercher un million...». Ça ne va pas marcher comme ça. Ce sera vraiment pour des projets très importants. Ce n'est pas simplement de dire: «Oh ben, on ne le met pas dans le budget parce qu'on ne le veut pas, mais on ira chercher là...». C'est pas du tout ça. Il faut qu'il y ait la volonté politique de réaliser un projet important et qu'on soit coincé par le financement parce qu'on ne l'aurait pas, parce qu'on ne pourrait pas l'inscrire dans les budgets courants.

Je vous invite donc à refuser la motion. On nous a accusés de vouloir pratiquer une politique de l'arrosoir. C'est le contraire qui est vrai. Mais on ne veut pas mettre un corset trop étroit quand même pour que les décisions politiques, pour les projets stratégiques, puissent se prendre dans la sérénité et dans la possibilité matérielle de le faire. C'est avec ces considérations que je vous invite à refuser la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 64 voix contre 24. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 24.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorret E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwy R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64.*

Se sont abstenus:

de Reyff (FV, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Projet de loi N° 189 sur l'emploi et le marché du travail (LEMT)¹

Rapporteuse: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Première lecture (suite)²

ART. 94

La Rapporteuse. Cette mesure constitue une nouveauté en faveur des demandeurs d'emploi. Il est à préciser qu'elle répond à la motion Romanens/Ackermann déposée en juin 2007. Elle a été mise en œuvre avec un succès relatif dans le cadre du plan de relance du canton de Fribourg. Il s'est avéré que les conditions d'octroi de la subvention étaient trop restrictives, raison pour laquelle elles seront adoucies dans le règlement.

Le Commissaire. Dans le cadre cette première phase de la mise en vigueur de cet APG, je peux vous donner quelques chiffres. Jusqu'à maintenant, nous avons accordé 31 subventions mais on a dû en refuser 25. Comme M^{me} la Rapporteuse vient de le dire, on doit revoir les conditions-cadre pour cette subvention. Pour l'instant, par exemple, on a mis une limite d'âge à 45 ans. C'est un élément qui doit être certainement révisé, également la hauteur de la fortune. C'est dans ce contexte-là que nous allons revoir les conditions. Pour ce qui concerne l'amendement ou la proposition d'amendement, j'y reviendrai tout à l'heure.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). J'ai déposé un amendement pour en fait revenir à la version initiale du Conseil d'Etat. Le groupe libéral-radical, dans sa majorité, souhaite garder la forme potestative dans cet article de loi. La Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail va jouer un rôle très important et, sur sa proposition, le Conseil d'Etat peut encourager. Le texte d'une loi doit garder une certaine souplesse afin que le Conseil d'Etat puisse intervenir selon ses ressources, selon la situation du marché du travail, selon les demandes et les offres du moment. Le but n'est pas d'enlever une subvention puisque celle-ci reste valable comme aujourd'hui. Il faut savoir que les communes participent au financement du fonds. Plus on impose une obligation financière, plus le fonds risque d'être sollicité, donc avec des conséquences également pour les communes. Il faut laisser la possibilité d'aide et ne pas la transformer en obligation permanente. La marge d'appréciation est du ressort et de la responsabilité de l'Etat. M. le Commissaire du gouvernement vient de nous dire quelles ont été les subventions accordées, puisqu'il y en a eu 31 et 25 refusées. Le Conseil d'Etat va revoir les conditions-cadre pour cette subvention. Je tiens vraiment à ce que cette marge d'appréciation soit du ressort du Conseil d'Etat et je vous invite à

¹ Message pp. 1494ss.

² Entrée en matière et début de la première lecture le mardi 5 octobre 2010 pp. 1412ss.